



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 51

Septembre 2018

Équipe nationale 1er degré

Henri BARON
Elena BLOND
Fabienne CHABERT
Antoine DIERSTEIN
François-Xavier
DURAND
Malika GAUDEL
Jean GRIMAL
Yvon GUESNIER
Chrystel LEVARDON
Marc LE ROY
Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY
Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

Édito	1
Déconstruire les compétences	2-3
« Agir pour l'École »	4
Laïcité	4
Nouveaux programmes	5
Nos droits	6

L'édito

Un seul objectif pour cette année : renforcer la CGT Éduc'action face au gouvernement !

En cette rentrée, il est de tradition de vous souhaiter une très bonne année scolaire et que tous vos projets se réalisent sans accroc. On serait aussi tenté de vous souhaiter bon courage pour affronter cette École largement remaniée par les ministres successifs et particulièrement par l'actuel.

Nous ne ferons pas la liste complète des contre-réformes engagées depuis quinze ans qui détériorent vos conditions de travail et les conditions d'étude des élèves, mais il est bon, quand même, de parler de celles que vous aurez à « avaler » cette année. Le ministre Blanquer, *chantre de la bienveillance et de l'écoute*, nous impose donc des pédagogies sur la lecture et les mathématiques qui ne sont adoucies que par lui-même (ou presque), des modifications de programmes moins de six semaines avant la rentrée, des temps de formation ultra-centrés et fléchés... Le tout avec l'idée qu'il est celui qui éclaire l'Éducation nationale. Cette politique hautaine est à l'unisson de celle menée par ses patrons, le président de la République et le Premier ministre. Nous sommes dans le « nous on sait, vous n'avez qu'à nous écouter et exécuter ». Et bien sûr, rien n'est négociable puisque vous n'êtes que des « ignorant·es »...

La CGT Éduc'action dénonce depuis des mois cette façon de faire, mais aussi le contenu idéologique que Blanquer nous oppose. Nous avons une vraie divergence sur les objectifs que doit porter l'École et sur les méthodes à mettre en place pour y parvenir. Il nous impose une lutte des classes au sein même de l'Éducation et de l'enseignement, piliers majeurs de notre société.

Cette année scolaire 2018-2019 sera marquée par les élections professionnelles. Elles seront l'occasion de porter notre projet d'École et de le confronter au gouvernement, mais aussi aux autres syndicats. Allons le défendre auprès de nos collègues et montrons leur qu'il n'a rien d'utopique ou de déconnecté des réalités. **C'est ensemble que nous construisons le rapport de force pour faire reculer le gouvernement sur sa politique éducative. Partout, militons, syndiquons et votons pour la CGT Éduc'action.**

Bonne année !

Jérôme SINOT



des femmes et des hommes
artisans du quotidien

#LE6DÉCEMBREJEVOTECGT

Stage de formation syndicale

Déconstruire l'idéologie des Compétences

Initialement le concept de compétence est défini comme un savoir-faire par celles-ceux qu'on peut nommer les progressistes du XX^e siècle ayant travaillé sur la question de l'éducation : les psychologues du développement de l'enfant, Piaget, les marxistes Vigotsky et Wallon, le pédagogue Freinet et plus tardivement le sociologue Bourdieu. Mais maintenant?

Une version patronale venant de l'entreprise émerge dès les années 70 avec la volonté de passer d'une logique de poste de travail à une logique de qualification de l'individu et donc une parcellisation-atomisation des savoir-faire. **Ces compétences sont destinées à devenir l'unique patrimoine acquis par nombre de collégien-nes, dans une perspective d'adaptation aux changements des besoins du patronat** à partir des années 2000 (emplois peu ou pas qualifiés selon l'OCDE en 2005). Avoir un travailleur adaptable, ce n'est pas avoir un travailleur autonome ou pouvant « changer de métier », mais c'est qu'il soit corvéable, usable et changeable.

Ces compétences arrivent à l'école puis, grâce au Livret Par Compétences, entrent au collège et enfin dans les lycées professionnels via les matières professionnelles. Le Livret Scolaire Unique fait définitivement entrer l'évaluation par compétences au collège et la valide par le brevet. Pour faire accepter cette École du Socle, partout, l'idéologie officielle nous distille sa chanson du « c'est pour le bien des élèves, c'est plus juste que les notes » alors qu'au final, c'est toujours une note qui est générée.

Constatant que ces pratiques étaient peu critiquées par les collègues et que l'École du Socle devait être expliquée, la CGT Educ'action a construit un stage national sur le sujet et l'a dispensé dans cinq départements et/ou académies. Après une brève présentation, on étudie les fiches du document (compétences patronales, compétences des constructivistes, leurres, rapport à la transmission des savoirs, quelques écrits de la CGT Educ'action et « apport » des neurosciences) ensuite les stagiaires réagissent. Un

débat s'instaure où les animateur-trices du stage n'interviennent que pour recentrer le débat ou apporter des précisions (et parfois pour donner leur avis). Cette forme est essentielle : pas de diaporama, mais un acte de lecture de toutes les stagiaires et une co-construction à l'instar de ce que disent les textes de la CGT Educ'action sur la formation. À noter aussi que la lecture des documents constitue un moment de silence fort.

Nous avons connu des débats au collège sur la substitution des compétences aux notes, liée à une baisse des exigences, sur une défaite annoncée avec le poids de l'argument brevet et cheffe d'établissement ; au lycée professionnel sur l'évolution des consignes officielles de la conduite de classe en atelier, sur les tâches des parties professionnelles des Bac pro et des CAP ; à l'école sur le LSU et le fichage continu. Le déroulé du stage a permis un important et intéressant débat sur le sens de l'école qui peut pousser loin la réflexion.

Une question a traversé tous les stages, même si elle n'a pas été abordée partout de la même façon : que faire pour riposter ? **Que dire à nos collègues pour les convaincre, surtout dans le contexte d'une bataille idéologique pour le moment perdue, en tout cas au collège ?**

Partout, nous avons pu poser ce débat, à chaque fois à la demande des stagiaires, et partout, un début de réflexion a été engagé sur ce qu'il faudrait dire et même sur ce qu'il ne faudrait pas dire en premier. Autant dire que nous devons prolonger ce stage et l'enrichir.

Jean GRIMAL



Stage de formation syndicale

Déconstruire l'idéologie des Compétences

Paroles de stagiaires...

Les enseignant·es subissent le dogme des compétences dès leur formation à l'ESPE jusqu'à leur évaluation dans le cadre de leur évolution de carrière avec la mise en place du PPCR. Ils-elles sont enchaîné·es aux croix du LSU et à sa lourdeur bureaucratique, pressé·es par une évaluation permanente qui fait perdre le sens du métier et dérégule toujours un peu plus l'Éducation nationale. Brisons ces chaînes !

Nous avons été sensibles à cette problématique qui est un point fondamental de l'évolution du système éducatif, promu par le patronat et les grands organismes internationaux et mis en place dès la loi Fillon de 2005 avec l'introduction du concept de Socle. Nous avons été les premier·ères stagiaires au mois de janvier dernier.

Le stage a débuté par une présentation et un historique de la mise en place de l'approche par compétences permettant de créer des travailleur·euses plus adaptables et de rapprocher l'enseignement de la vie des entreprises. Depuis Jules Ferry, l'École est assignée à un rôle exclusif : faire acquérir aux individus les compétences qui les rendent employables sur un marché en évolution permanente, loin de l'idée de former des citoyen·nes émancipé·es.

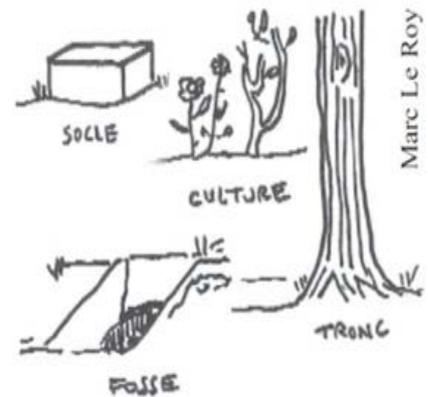
On assiste ces dernières décennies à une polarisation du marché de l'emploi (augmentation des emplois hautement qualifiés et des emplois de service nécessitant peu ou pas de qualification formelle). Le patronat a maintenant besoin d'une masse d'emplois partiellement qualifiés. Ce sont donc les systèmes éducatifs qui sont chargés de répondre à cette demande patronale en adaptant leurs enseignements, ce qui en France s'inscrit dans la logique du « Bac - 3 / Bac + 3 ».

L'enseignement par compétences se prétend héritier des pédagogies constructivistes en plaçant l'élève au centre de ses apprentissages. C'est faux. En fait, il marginalise les savoirs et individualise les parcours. Chacun·e devient ainsi responsable de ses choix, de son orientation, de ses progrès et de ses échecs ce qui permet à l'institution de dégager sa responsabilité face à l'échec scolaire la reportant sur les parents, les enseignant·es, l'élève, voire le handicap.

Les débats ont clairement montré que l'enseignement professionnel était lui aussi de plus en plus touché avec l'éclatement des diplômes en blocs de compétences et le glissement progressif des « savoir-faire » vers le morcèlement des activités en tâches.

Les échanges sur la nécessité de faire émerger une nouvelle forme de construction des savoirs qui permette un réel partage du pouvoir, ont été particulièrement fructueux car l'individualisation va à l'encontre de ce que l'on sait des mécanismes d'apprentissages : recherches en psychologie montrant qu'on apprend des autres, avec les autres et aux autres, mais aussi recherches en sciences sociales démontrant depuis Bourdieu que la volonté personnelle n'est pas le facteur principal de la « réussite scolaire » ou de « l'ascension sociale » et que celles-ci sont dépendantes de structures sociales qui dépassent largement les individus.

Nadège ENIXON, Laure SALVAT & Arnaud CORA (CGT Educ'action 75)



Le patronat a maintenant besoin d'une masse d'emplois partiellement qualifiés. Ce sont donc les systèmes éducatifs qui sont chargés de répondre à cette demande

Pédagogie

Quand on veut nous imposer *Agir Pour l'École...*

Au cours du dernier trimestre de l'année scolaire 2017-2018, de nombreux·ses collègues, associations et syndicats se sont opposés à la place donnée par la DASEN du Nord à l'association « Agir pour l'École ». En effet, cette association a fait le pressing, avec l'aval de l'administration, pour imposer des méthodes et des pratiques pédagogiques (pour l'apprentissage de la lecture) aux équipes en place.

La CGT Éduc'action s'oppose à ce tour de force venant de cette association qui n'a rien de philanthropique et s'est associée à d'autres syndicats et associations professionnelles pour dénoncer les pressions administratives visant à nous imposer des pratiques pédagogiques. Nous sommes ainsi signataires du communiqué ci-dessous. **Nous en profitons également pour rappeler aux collègues qu'ils-elles doivent rester vigilant·es et refuser tout projet qui, de notre point de vue, aurait pour but de faire de nos élèves de futur·es exécutant·es et non de futur·es pensant·es.**

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/La-pedagogie-est-notre-outil-de-travail-Ne-laissons-pas-les-entreprises-nous>

Laïcité

Vade-mecum Laïcité: 80 pages de blabla et...

Brandie comme remède aux maux de la société, et bien souvent détournée, la laïcité est un sujet récurrent ces dernières années au sein de notre société. Quand le ministère de l'Éducation nationale reprend le terme pour un « répertoire » censé apporter « des réponses juridiques » et « des conseils d'action », **la CGT Éduc'action reçoit avec inquiétude le document.**

Feuilleter les 80 pages nous rassure presque... En effet, ces fiches ne semblent être que des explications de lois et de décisions judiciaires, apportant une même réponse à tous les problèmes de laïcité : en parler en équipe, puis avec la famille. Heureusement, que le MEN est là pour nous « donner des conseils d'action », on n'y aurait pas penser tout·e seul·e !

S'il n'y avait que ça, ce vade-mecum ne serait pas utile mais pas non plus un problème. Mais **sa lecture soulève une question. La place importante du christianisme, dans notre société et notre École, est passée sous silence.** Les conseils donnés s'appuient sur des exemples qui font majoritairement référence (sans le nommer) à l'islam. À en croire donc ce document, la laïcité à l'École s'accommoderait mieux de certaines religions ! Pour nous, une véritable laïcité ne peut pourtant faire de différence entre les religions.

Quoiqu'il en soit, pour la CGT Éduc'action, les religions n'ont pas leur place à l'École. **La laïcité doit y être garantie et ce n'est pas ce document qui le permettra. Domage une fois de plus.**

Malika GAUDEL



Pédagogie... Nouveaux programmes

« Clarificateur », « ajusteur », le nouveau métier du ministre...

Le projet « d'ajustement et de clarification des programmes » voté par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) le 14 juin dernier a été présenté et adopté le 12 juillet dernier au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE). Les organisations syndicales, dont la CGT Éduc'action, avaient demandé à ce que cette modification soit retirée de l'ordre du jour et devant le refus de l'administration, les syndicats ont préféré quitter le CSE. Ces programmes modifiés ont été édités dans le courant de l'été, alors que les documents d'accompagnement

La valse des ministres entraîne bien souvent une réécriture des programmes et Jean-Michel BLANQUER n'y échappe pas. Il en profite pour les marquer largement d'une idéologie très libérale accordant une confiance absolue et exclusive aux « saintes » neurosciences.

Alors quels changements ?

En français : c'est le prédicat qui est supprimé avec le retour aux compléments qu'ils soient d'objet direct, indirect, circonstanciels (temps, lieu, cause). L'attribut du sujet, l'épithète, les adverbess, les conjonctions, les prépositions, les notions de polysémie et d'homonymie reviennent comme dans les programmes 2008.

Au cycle 2, il est demandé que soient organisées plusieurs séances quotidiennes mettant en relation grammaire, vocabulaire, orthographe. L'apprentissage de la lecture est abordé par le prisme du décodage et codage alphabétique et de la mémorisation des mots. Les démarches et stratégies de compréhension font l'objet de séances dédiées. L'oral doit être travaillé dans une grande variété de situations scolaires et faire l'objet de séances spécifiques. La ritualisation, la répétition, la régularité des séances de lecture et d'expression orale et écrite sont

éditées comme les seules conditions du progrès.

Au cycle 3, l'écriture et la dictée doivent être quotidiennes (ce qui n'est pas vraiment nouveau...). L'écriture devient un outil au profit de la grammaire où la création et l'expression sont secondaires. Le passé composé et le plus-que-parfait s'ajoutent au présent, futur, imparfait et passé simple.

En mathématiques : seule la classe de CP dispose de nou-

enfin en CM1, ils apprennent d'autres couplets.

Le principal enseignement de ces ajustements est que ces nouveaux programmes sont un vrai retour à la philosophie des programmes de 2008. Ils ne laissent aucune place à l'élève qui serait co-constructeur-trice de savoirs. Il-elle est plutôt vu-e comme un objet scientifique devant répondre à des stimuli proposés par l'enseignant-e qu'il-elle devra intégrer par des dispositifs pédagogiques qui seront en conséquence unidirectionnels et très répétitifs.

Au-delà du contenu, on retiendra la méthode utilisée pour construire ce projet. Aucun dialogue, sinon les échos de la sphère scientifique des neurosciences et un projet imposé aux forces en juillet. En réalité, le vote au CSE s'est déroulé autour d'une table au trois quarts vide. Le ministre a évacué toute possibilité de travail avec les représentant-es du personnel qui auraient pu contribuer à la construction de programmes émancipateurs. Quinze mois du même déni du dialogue social et scientifique.

Elena BLOND



veaux documents qui proposent des exemples de tâches présumées favoriser le 100% réussite. Les objectifs apparaissent assez irréalistes posant des exigences prématurées.

Ces ajustements donnent des trésors d'imagination pour la progression concernant l'apprentissage de la Marseillaise avec un découpage annuel. En CP, les élèves "apprennent à reconnaître la Marseillaise", en CE1 ils apprennent un couplet, en CE2 ils apprennent ce couplet par cœur et

Nos Droits

Peut-on nous obliger à tout faire ou tout accepter?

Le ministère et l'administration semblent vouloir user de zèle depuis la rentrée pour imposer aux équipes pédagogiques certaines volontés du ministre Blanquer... mais doit-on se résigner ? Rappels importants...

Heures et thèmes d'animations pédagogiques imposés.

En demandant aux rectorats et directions départementales d'imposer les 18h d'animation pédagogique aux enseignants, le ministre souhaite que son *Petit Livre Orange* soit décliné dans la formation des personnels...

Suis-je obligé-e de suivre ces temps de formation imposés ?

Pas tout à fait... La CGT Éduc'action rappelle que ces 18h sont consacrées à l'animation pédagogique mais aussi à des actions de formation continue pour au moins 9h... Dans ce cadre, les collègues ont la possibilité de suivre autant de formation qu'ils-elles le souhaitent dans le volume prévu. Nous rappelons aussi qu'ils-elles ne pourront se rendre à des animations pédagogiques qu'avec un ordre de mission qui couvre leur trajet et leur remboursement (chose de plus en plus rare...).

Enfin, nous rappelons que sur les Heures d'Information Syndicales sont comptées dans ces 9h d'animations... Et que chaque enseignant-e a le droit d'en suivre trois de 3h par an (soit 9h)... On vous attend donc !

Cadre des APC imposé.

Là aussi, le ministre souhaite imposer des APC autour de la seule lecture et des maths pour faire de la remédiation auprès des élèves en difficultés. Il contourne ainsi l'objectif initial.

Que dois-je faire ?

La CGT Éduc'action rappelle que le cadre des APC n'a pas été modifié dans le Code de l'Éducation et que son article D 521-13 précise que ces temps sont organisés pour aider les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, *mais aussi* pour aider au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.

On vous encourage donc à ne pas répondre favorablement aux pressions de la hiérarchie et d'agir collectivement au sein des écoles.

Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>



Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).

À remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

